



Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 038-213805161-20240725-24DEC035-AU

décision du maire
N°24DEC035
24 juillet 2024

Pôle ressources
Service juridique

**Signature de l'avenant n°1 au marché n°2023MOE01
« MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE L'ECOLE
MATERNELLE BRISE DES NEIGES 2 »**

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :
1/1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Pièce jointe :
Avenant n°1

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché n°2023MOE01 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de l'école maternelle Brise des neiges 2, notifié le 23/05/2023 à l'entreprise DESIGN & ARCHITECTURE, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre,

**Télétransmis en
préfecture le :**

Vu le projet d'avenant n°1,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant le départ à la retraite d'un des membres du groupement du marché visé, M. Pedro ANDRADE SILVA, paysagiste, en date du 1^{er} avril 2024 ainsi que le transfert des missions non encore réalisées de la mission paysage au co-traitant BET-VRD IBSE 38 ;

Décide

Article 1 : de signer l'avenant n°1 au marché de « maîtrise d'œuvre pour la création de l'école maternelle Brise des neiges 2 » relatif au départ à la retraite de M. ANDRADE-SILVA et son remplacement par l'entreprise IBSE 38, Le Rayon Vert – 2 rue de la Viscose, 38130 Echirolles, avec cette dernière ainsi que le mandataire du groupement, DESIGN & ARCHITECTURE, 10 Cours de la Libération, 38100 Grenoble.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

